Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20200917-2020-09-17_023-DE

Date de télétransmission : 21/09/2020 Date de réception préfecture : 21/09/2020

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



DM2020 09 17 023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2020

Président: M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 11 septembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 78

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 6

Membres présents : M. François REBSAMEN M. Nicolas BOURNY M. Samuel LONGCHAMPT M. Pierre PRIBETICH M. Guillaume RUET Mme Bénédicte PERSON-PICARD M. Thierry FALCONNET Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM M. Gérard HERRMANN Mme Nathalie KOENDERS Mme Kildine BATAILLE Mme Dominique BEGIN-CLAUDET M. José ALMEIDA M. Christophe AVENA M. Laurent GOBET M. Rémi DETANG Mme Stéphanie VACHEROT M. Jean DUBUET Mme Sladana ZIVKOVIC M. Marien LOVICHI M. Patrick CHAPUIS M. Jean-François DODET Mme Dominique MARTIN-GENDRE Mme Anne PERRIN-LOUVRIER Mme Françoise TENENBAUM M. Christophe BERTHIER M. Gaston FOUCHERES M. Jean-Patrick MASSON M. Georges MEZUI Mme Céline TONOT M. François DESEILLE Mme Laurence FAVIER Mme Valérie GRANDET M. Dominique GRIMPRET M. Massar N'DIAYE M. Jean-Michel VERPILLOT Mme Danielle JUBAN Mme Lydie PFANDER-MENY Mme Catherine PAGEAUX M. Jean-Claude GIRARD M. Emmanuel BICHOT M. Didier RELOT Mme Claire TOMASELLI Mme Caroline JACQUEMARD M. Patrick BAUDEMENT M. Philippe LEMANCEAU Mme Céline RENAUD Mme Monique BAYARD Mme Marie-Hélène JUILLARD-M. Laurent BOURGUIGNAT Mme Catherine GOZZI **RANDRIAN** Mme Laurence GERBET M. Philippe SCHMITT M. Jean-Philippe MOREL M. Bruno DAVID Mme Isabelle PASTEUR Mme Claire VUILLEMIN M. Antoine HOAREAU Mme Céline RABUT M. Hamid EL HASSOUNI M. Olivier MULLER M. Frédéric GOULIER M. Benoît BORDAT Mme Karine HUON-SAVINA M. Philippe BELLEVILLE Mme Brigitte POPARD M. Patrice CHATEAU M. Adrien GUENE Mme Christine MARTIN M. Nicolas SCHOUTITH Mme Noëlle CAMBILLARD Mme Nadjoua BELHADEF M. Stéphane WOYNAROSKI. M. Patrick AUDARD Mme Océane CHARRET-GODARD M. Léo LACHAMBRE M. Denis HAMEAU Mme Hana WALIDI-ALAOUI

Membres absents:

Mme Marie-Claire TERRIER M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN M. Jacques CARRELET DE LOISY M. Stéphane CHEVALIER pouvoir à Mme Caroline JACQUEMARD Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Patrice CHATEAU M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH

> M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à M. Adrien GUENE.

DM2020 09 17 023 1/2

OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Contrat de métropole - action n° 76 - agrandissement de l'ESIREM sur le campus universitaire - Financement - Participation de Dijon Métropole

Dijon Métropole a fait de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation l'un des axes structurants de sa politique d'attractivité et de développement territorial. Dans cet objectif, Dijon Métropole soutient fortement les projets structurants portés par les établissements présents sur son territoire, et en particulier ceux de l'Université de Bourgogne.

Le Contrat de Métropole, signé le 5 avril 2018, prévoit ainsi dans son action n°76 de cofinancer, avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Université de Bourgogne, l'agrandissement de l'ESIREM sur le campus universitaire.

L'ESIREM a en effet entamé une stratégie de croissance qui porte ses fruits : de 260 étudiants en 2014, l'école a accueilli plus de 550 étudiants pour l'année universitaire 2019/2020. Elle a ouvert un nouveau département en Robotique à la rentrée de septembre 2020. Elle projette d'accueillir 900 élèves environ dans 3 ans. Elle va être associée au réseau Polytech pendant 3 ans puis intégrée à celui-ci. Cette intégration offrira à l'école une meilleure visibilité et une plus grande attractivité. La métropole soutient cette démarche dans le cadre du contrat métropolitain en finançant une partie de l'extension du bâtiment de l'école (1 800 m2).

Le coût prévisionnel global de l'opération est de 4 100 000 € cofinancés par l'Université de Bourgogne, Dijon Métropole et la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre de la fiche action n°76 du contrat de métropole selon la répartition suivante :

- Autofinancement Université de Bourgogne : 1 000 000 €
- Subvention Dijon Métropole : 1 000 000 €
- Subvention Région Bourgogne-Franche-Comté : 2 100 000 €

Cette subvention sera versée en 3 échéances selon les modalités prévues dans la convention entre l'Université de Bourgogne et Dijon Métropole jointe en annexe :

- 100 000 € en 2020
- 500 000 € en 2022
- 400 000 € en 2023

Le conseil Après en avoir délibéré Décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de 1 000 000 € à l'Université de Bourgogne pour la réalisation de l'extension de l'ESIREM sur le campus universitaire ;
- d'approuver le projet de convention, joint à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi qu'à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à prendre toute décision et à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

Scrutin: Pour: 84 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 6 PROCURATION(S)

DM2020 09 17 023